

Délibération n° 7/2023

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CLARENSAC  
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 AVRIL 2023**

<b>NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE</b>	15
<b>NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS</b>	7
<b>NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS</b>	7
<b>NOMBRE DE PROCURATIONS</b>	0

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril, à quatorze heures.

Se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Pôle Social, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqués, sous la présidence de Monsieur GERVAIS Patrick, Président du CCAS.

**DATE DE LA 1<sup>ère</sup> CONVOCATION** : 6 avril 2023 – Absence de quorum au conseil d'administration

**DATE DE LA 2<sup>nde</sup> CONVOCATION** : 11 avril 2023

**Membres élus présents** : Mesdames BOISSET Séverine, BARTHELEMY Marie-France, CHARRIERE Elisabeth, TRUILLET Florence, DALLONGEVILLE Danielle, Monsieur GERVAIS Patrick,

**Membres nommés présents** : Monsieur RALLO Marc

**Absents** : Mesdames SERIO Isabelle, SERRANO Bégonia, GARCIA Sandra, CAYROL Paulette, NICOLAS Marion, DELENTE Raphaëlle, Messieurs QUERCI Gérard, DUPART Bernard

**Secrétaire de séance** : Madame BOISSET Séverine

**Objet : Attribution des subventions**

Monsieur Patrick GERVAIS, Président, rapporteur, propose d'allouer une subvention annuelle aux associations suivantes :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>MONTANT</b>
Clar en sacs	1 000€

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :**

- DE VOTER des subventions pour un total de 1 000 € répartis suivant le tableau ci-dessus,
- DE DIRE que les dépenses seront inscrites à l'article 6574 du budget primitif 2023 du CCAS.

Le Président  
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance  
Séverine BOISSET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18/04/23  
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le 18/04/23